



Freed um Liesen a.s.b.l.

Règlement du concours 2012:

« Lisons en français ! »

1. Les participantes et les participants doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg ou détenir la nationalité luxembourgeoise.
2. Les auteurs proposeront un livre ou un recueil de récits rédigés en langue française. Les textes seront destinés à des lecteurs de 10 à 12 ans. Les textes se baseront sur les connaissances en français que les jeunes Luxembourgeois de dix ans sont censés avoir acquises à l'école fondamentale luxembourgeoise.
3. Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule production.
4. Ne seront pas considérés des textes déjà publiés antérieurement, ni en entier ni en partie. Les adaptations ou traductions, même partielles, ne sont pas admises.
5. La longueur des textes sera d'env. 40 - 60 pages – format livre de poche – caractères point 12, 30 lignes à 50 frappes par page.
6. Les manuscrits doivent parvenir à l'Initiative Plaisir de lire asbl en six exemplaires dactylographiés ou imprimés.
7. Les textes ne doivent porter ni les noms des auteurs ni aucune marque personnelle permettant de les identifier. Une enveloppe cachetée, portant à l'extérieur un pseudonyme et contenant une fiche avec les noms, prénoms, l'adresse, le numéro de téléphone, de fax et/ou l'adresse courriel et compte en banque de l'auteur avec le nom de l'institut bancaire, accompagne le manuscrit qui portera lui-même le pseudonyme choisi par l'auteur.
8. Un jury indépendant sera chargé de la lecture des manuscrits et de la sélection des textes. Le jury ne comprend pas de membres du conseil d'administration de l'asbl Initiative Plaisir de lire. Ses travaux sont secrets. Aucun recours contre les décisions du jury ne sera accepté.
9. Les membres du jury et les membres du conseil d'administration de l'asbl Initiative Plaisir de lire ne participent pas au concours.

**Initiativ "Freed um Liesen"
Initiative "Plaisir de Lire"**

Association sans but lucratif

c/o Guy Linster, 21, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, Tel.: (+352) 33 86 57, Fax: (+352) 33 01 90, e-mail: linsterg@pt.lu
www.freed-um-liesen.lu

10. La date limite pour la réception des textes est fixée au 1er octobre 2012.
11. Les manuscrits ne seront pas retournés. Les coordonnées personnelles des auteurs des contributions non retenues ne seront dévoilées ni aux membres du jury ni aux membres du conseil d'administration de l'asbl Initiative Plaisir de lire.
12. L'enveloppe cachetée jointe au texte retenu par le jury sera ouverte par le conseil d'administration de l'asbl Initiative Plaisir de lire seulement après que la décision du jury lui aura été communiquée.
13. L'Initiative Plaisir de lire asbl fera publier le recueil retenu par le jury. Ce texte sera doté d'un prix de 3.000 €.
14. L'Initiative Plaisir de lire détient le copy right du texte pendant une période de dix ans.
Les droits dérivés restent la propriété de l'auteur.
15. L'auteur du recueil publié s'engage à assister aux actions de promotion convenues entre parties, sans demander de rémunération.

Adresse de contact :

Initiative Plaisir de lire asbl
c/o Sonia Thewes
2c, rue du Tilleul
L-8158 Bridel
ou par mail au secretariat@freed-um-liesen.lu

Membres du jury :

Président : Monsieur Guy Strauss
Madame Claire Geier-Courquin
Madame Malou Kohn
Madame Jeanne Turnau-Offermann
Monsieur Jean Weiss

Luxembourg, le 25 janvier 2012